



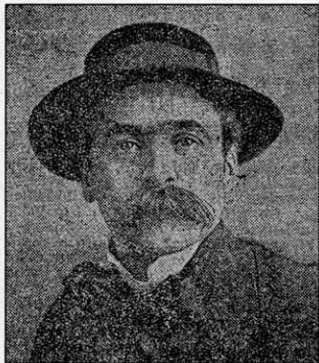
CITOYEN COCHON CONTRE MONSIEUR VAUTOUR

Chaque année, au terme de « l'hiver légal », des familles sont expulsées d'immeubles voués à la démolition. Et rarement relogées, sinon dans des conditions précaires. Au début du siècle, Georges Cochon, leader des « antiproprios », avait fédéré et politisé les revendications des « mal-lotés ».

Chaque année, au terme de « l'hiver légal », la cohorte des expulsés bat le pavé parisien en espérant échapper aux hôtels meublés et aux baraques de chantier que la municipalité parisienne leur propose. Il n'y a pas si longtemps, une association de « mal-logés » avait organisé un campement sauvage sur le futur emplacement de la Très Grande Bibliothèque, tournant ainsi une nouvelle page de l'histoire du mouvement des locataires en France, mais renouant aussi à son insu avec l'épopée méconnue de Georges Cochon, leader des « antiproprios » entre 1911 et 1913.

Tous les facteurs convergent à l'aube du XX^e siècle pour que la crise du logement s'envenime. L'exiguïté, l'insalubrité et la cherté de l'habitat locatif contraignent les familles, souvent nombreuses, de la classe ouvrière à une mobilité permanente : de 1900 à 1910, les loyers de moins de cinq cents francs (pour un deux-pièces-cuisine au mieux) connaissent une inflation de 25 %, tandis que ceux de plus de deux mille francs restent presque stables ; dans le seul périmètre parisien, on évalue à plus de quatre cent mille les logements dits « surpeuplés ». Le mécontentement n'a pourtant pas encore trouvé de moyen d'expression collectif — si ce n'est, au cours des années 1880, au sein d'associations anarchisantes vites dissoutes, telles que la Ligue de la grève des loyers, la Ligue des antipropriétaires et les Compagnons de la cloche de bois¹.

Il faut attendre 1907 pour voir naître, à Clichy, un éphémère syndicat de locataires réactif, en janvier 1910, à la



De 1911 à 1913, Georges Cochon (ci-dessus) a défendu, dans l'agitation et la dérision, les droits des « mal-lotés » (cf. Kharbine).

Bourse du travail de Clichy, par le voiturier Constant qui fonde l'Union syndicale des locataires ouvriers et employés, composée de sept sections d'arrondissement et cinq cents membres : des militants novices qui hésitent encore sur les méthodes à employer. Le responsable de la section du Quartier latin prône ainsi « le déménagement à la cloche de bois et la séquestration des concierges dans leurs loges », d'autres sont partisans d'associer des parlementaires à leur campagne...

Au début de l'année 1911, une nouvelle recrue, l'ouvrier tapissier Georges Cochon, tente de concilier les points de vue divergents des syndiqués libertaires

et réformistes. Nommé secrétaire général, avec deux cent cinquante francs d'indemnité mensuelle, Cochon va pouvoir se consacrer pleinement à sa tâche revendicative. Son programme est concret : insaisissabilité du mobilier, suppression de la prime d'emménagement, dite « denier à Dieu », et des étrennes, toutes deux perçues par la concierge, paiement à terme échu et taxation des loyers. Sa stratégie est multiple. En premier lieu, reprendre à son compte la tradition anarchiste de la propagande par le fait : « Il n'est rien de tel que l'action directe pour obtenir satisfaction », déclare-t-il en octobre 1911 ; en deuxième lieu, développer une guérilla procédurière devant les tribunaux ; en troisième lieu, utiliser la presse comme caisse de résonance pour populariser la moindre action publique du mouvement.

Cochon commence par faire de son cas personnel un *casus belli*. Le 31 décembre 1911 au matin, ayant signifié à sa propriétaire son refus de paiement du terme d'avance, le « citoyen Cochon » organise le déménagement public de son mobilier menacé de saisie. Comme une circulaire du préfet de police Lépine l'y autorise, la concierge du 52 rue de Dantzig envoie quérir un officier de paix qui fait immédiatement cerner le quartier. Changeant de tactique, Cochon se barricade alors chez lui et déploie un calicot à son balcon : « Respectueux de la loi violée par la police au service du propriétaire, je ne sortirai que contraint par la force. » Puis un second : « Pour tous renseignements, s'adresser à mon nouveau concierge, M. Meyer, officier de paix. » En-

fin, il hisse un très provocateur drapeau rouge. Soutenu par la presse d'extrême gauche et ravitaillé pendant cinq jours par une foule de badauds sympathisants, il fait constater la violation policière de son domicile par un huissier et remporte une première victoire : le tribunal des référés décide que le siège doit être levé et que le drapeau rouge ainsi que les inscriptions posées par Cochon constituent des protestations légitimes.

Ce premier Fort-Chabrol fera jurisprudence. La « réquisition de la police par le propriétaire » n'a désormais plus force de loi. Le député socialiste de la Seine, Paul Aubriot, triomphe dans *L'Humanité* (5 janvier 1912) : « Le mouvement va s'étendre à la suite du bruit fait autour de l'affaire. La proposition de loi sur la taxation des loyers, œuvre de mon camarade Lauche, la proposition que j'ai déposée sur le mobilier insaisissable jusqu'à 4 000 francs vont devenir de ce fait d'une actualité plus pressante. » De fait, le 7 janvier, à la veille du terme de paiement du loyer d'avance trimestriel, les déménagements illégaux se multiplient malgré les importantes forces de police mobilisées par la préfecture.

Dans la matinée du dimanche 28 janvier, Cochon décide de frapper à nouveau les esprits. Dès le lever du jour, il organise le relogement des époux Husson et de leurs huit enfants dans le jardin des Tuileries. Pour ce faire, il s'est mis d'accord avec quatre « pantalons larges » du syndicat des charpentiers. Ces derniers n'ont eu qu'à assembler quelques planches pour monter une baraque de fortune. Malgré le ridicule, la police ordonne le démontage du gîte improvisé. Mais un propriétaire philan-

thrope propose aussitôt un terrain vague à ces sans-logis. Voilà leur masure en bois reconstruite et filmée pour la postérité par les opérateurs des « actualités » cinématographiques. Dans la presse révolutionnaire, on souligne que « le syndicat des locataires a déjà obtenu un résultat considérable, il a réussi à secouer l'inertie des pouvoirs publics. Au Conseil municipal, le citoyen Brunet a obtenu la discussion urgente de sa proposition de mai 1911 qui tend à faire contrac-

tion dans la cour de la préfecture de police. Le jour de la mi-carême, d'autres locataires munis de voitures à bras perturbent le cortège officiel du président de la République Armand Fallières. Le 16 mars, un dramaturge à succès, Léon Gaudillot, dont le loyer a récemment été doublé, décide par provocation de mettre sa maison du 51 rue de Rome à la disposition du Syndicat. Trois familles d'expulsés y sont logées tandis qu'une rumeur, divulguée par Cochon

lui-même, laisse croire à l'installation imminente dans le jardin d'un dompteur accompagné de ses fauves !

Le 23 mars, l'agitateur parvient à pénétrer dans la cour de l'Hôtel de Ville. La semaine suivante, il réédite son exploit, dans la cour de la Chambre des députés. Le 11 avril, ayant appris que, la veille, un enfant malade était mort peu après l'expulsion de ses parents, il occupe un local des pompes funèbres. Cinq jours plus tard, le syndicat des terrassiers, à grand renfort de publicité, prête ses modestes bureaux à

une famille de sans-abris. Les incidents se succèdent, toujours selon le même rituel : « En plein jour, les meubles se trouvent transportés aux accents d'une marche joyeuse, celle de la chorale des déménageurs volontaires et antipropriétaires constitués en Raffut de saint Polycarpe². »

En effet, Cochon avait eu l'idée paradoxale de mener ces déménagements clandestins tambour battant, en s'adjoignant les services d'une fanfare de café-concert maintes fois poursuivie pour « tapage injurieux ». Au répertoire : *La Cochonnette*, la *Polka des locataires* ou encore, *Vla Cochon qui déménage*. Du *Matin* au *Petit Parisien*, les journaux à

LES SANS LOGIS

A six heures du matin la police met le siège devant l'hôtel du boulevard Lannes

L'expulsion provoque de nombreux incidents



L'EXODE

Le 29 juillet 1913, le quotidien La Bataille syndicaliste titre sur l'expulsion par la police de huit familles d'un hôtel particulier du boulevard Lannes, prêté par le duc Antoine de La Rochefoucauld (cl. Kharbine).

ter par la ville de Paris un emprunt de 200 millions destinés à construire des logements économiques » (La Bataille syndicaliste, 9 février 1912).

L'agitation ne cesse de gagner en ampleur au cours des mois suivants. Le 10 février, Cochon, suivi en cortège par une cinquantaine de taxis grévistes, reloge provisoirement une famille nombreuse

grand tirage réservent un traitement de faveur à cet activisme inédit. De leur côté, les journalistes Séverine ou Henri Rochefort, et la presse d'extrême gauche, s'enthousiasment. *Le Libéraire* constate, le 13 avril 1912 : « *Les camarades de Cochon font très bien les choses. C'est l'antichambre de l'expropriation révolutionnaire qu'ils ont instituée.* » *La Guerre sociale* lance une souscription. *La Bataille syndicaliste*, le 11 mai 1912, ébauche l'idée d'une « grève des loyers ». *L'Humanité*, enfin, prend, le 4 février 1912, « l'initiative d'une campagne de pétitionnement et de réunions publiques, avec projections lumineuses sur la question des maisons ouvrières » et de « la guerre aux taudis ».

« *Quelle triste fin !* »

Rien ne semble pouvoir arrêter cette agitation sociale dynamisée par un sens de la dérision sans égal dans l'histoire du mouvement ouvrier d'avant-guerre. Et pourtant, dans les premiers jours de mai 1912, Cochon commet l'irréparable. Il se présente aux élections municipales dans le quartier du Père-Lachaise. Dès lors, la scission est consommée. Le 14 mai 1912, *La Guerre sociale* titre sur « La tombe de Cochon » : « *Quelle triste fin ! [...] La vanité l'a perdu.* » *Le Libéraire* renchérit le 11 mai : « *Puisse ton acte guérir du culte des individus, [...] merci d'avoir été salaud !* » Le 12 mai, il est exclu de l'Union syndicale des locataires qui, après de multiples conflits internes, va perdre la moitié de ses dix mille adhérents et demeurer en sommeil jusqu'à la Grande Guerre. La fragile synthèse politico-sociale du réformisme et de l'action directe revendicative semble s'être prise à son propre piège.

Loin de s'avouer vaincu, Cochon crée alors un syndicat concurrent, la Fédération nationale et internationale des locataires. Mais désormais, seule la presse dite « bourgeoise » rendra compte de ses frasques, comme si l'agitateur était devenu un pur et simple bouffon de la république. A son actif, on compte encore de multiples actions symboliques : l'occupation manquée de la caserne du Château-d'eau, celle de la banque Rothschild pour loger les « mal-lotis » Rosenstein, celle, à l'approche de l'hiver, de l'église de la Madeleine suivie d'une lettre ouverte à Sa Sainteté Pie X, celle du ministère de la Guerre pour soutenir

un médaillé militaire à la rue, celle de la Bourse des valeurs, de la bibliothèque Thiers et de l'Imprimerie nationale...

On compte aussi d'autres Fort-Chabrol retentissants, le siège policier du 395 rue de Vaugirard, en juillet 1912, celui des taudis ouvriers du 71 rue Pixéri-court en novembre 1912, et surtout celui du 17 boulevard Lannes, en juillet 1913, siège fait aux dépens d'Antoine de La Rochefoucaud qui avait accepté par philanthropie de céder l'un de ses hôtels particuliers à huit familles récemment expulsées. Mais cet ultime coup d'éclat sonne le glas de la rébellion des « mal-lotis ». Il faudra attendre l'année 1915 pour voir se reconstituer un puissant mouvement de locataires autour de la question du moratoire des loyers pour les mobilisés du front³. Et c'est justement vers cette époque qu'on perd la trace du « citoyen Cochon ».

Blessé et détaché aux établissements Renault à Billancourt en janvier 1915, puis renvoyé à son dépôt, il déserta le 6 février 1917. Condamné à trois ans de travaux publics, il n'intervint plus que très épisodiquement dans l'agitation sociale jusqu'à sa mort, à Maintenon, le 25 avril 1959. L'éphémère lutte du « citoyen Cochon » contre « monsieur Vautour », archétype du propriétaire rapace⁴, a probablement laissé plus de traces dans la mémoire insoumise des faubourgs que dans les livres d'histoire.

Cette épopée en marge du syndicalisme officiel rend pourtant compte d'un moment spécifique de l'histoire des socialismes français, un moment d'indécision collective où chacune de ses tendances, du républicanisme progressiste à l'illégalisme anarchisant, avait encore des réseaux d'affinités mutuelles, et, partant, une inclassable contre-culture commune.

Yves Pagès

1. Les artisans démenageurs et autres voituriers à bras utilisaient alors une cloche pour signaler leur présence dans la rue. S'inspirant ironiquement de cet usage, l'expression « démenagement à la cloche de bois » signifie un démenagement clandestin. A cette époque, on démenageait aussi « à la ficelle », c'est-à-dire par la fenêtre, en s'aidant de cordages, pour ne pas avoir à passer devant la loge de l'inquisitrice concierge.

2. André Salmon, *Souvenirs sans fin (1908-1912)*, Gallimard, 1956, p. 83.

3. Pendant la Grande Guerre, les soldats locataires eurent le droit de suspendre le paiement de leur loyer. Après l'armistice, des commissions d'arbitrage permirent à la plupart d'entre eux d'être exonérés du solde de leurs quatre ans de loyer. Cf. Susanna Magri, « Le mouvement des locataires à Paris et dans sa banlieue, 1919-1925 », *Le Mouvement social* n° 137, 1986, p. 57.

4. « Il faut ici rappeler l'excellente brochure de notre regretté camarade Lafargue, « monsieur Vautour » qui est devenu le nom que toute l'opinion publique donne maintenant à la classe propriétaire », *L'Humanité*, 5 janvier 1912.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR ROME

L'HISTOIRE

à aussi publié

- **LA MORT DES DIEUX ROMAINS**
N° 127 - 28 F
- **CONTRACEPTION ET AVORTEMENT DANS L'ANTIQUITE**
N° 130 - 31 F
- **NÉRON ET L'INCENDIE DE ROME**
N° 133 - 31 F
- **ROME ET SES IMMIGRÉS**
N° 145 - 31 F
- **DEUX INTERROGATIONS SUR LA MORT DE CLOPÂTRE**
N° 145 - 31 F
- **UN SCANDALE POLITIQUE À ROME : L'AFFAIRE CLODIUS**
N° 143 - 34 F

BON DE COMMANDE

(valable auprès de la France universitaire)

Veuillez m'envoyer, franco de port, les numéros suivants :

Nom

Adresse

Code postal

Ville

Commande à faire parvenue avec votre règlement établi à l'ordre de L'HISTOIRE à :